

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 19.....

SECRETARIAT
No 5134-164
ANNEXE

A

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 6^{ju} 1910

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la Commission Directrice examinera volontiers
en vue de

acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat,

que vous signalez à son attention par votre lettre
du s'il vous convient
de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi au
Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9.

Cet envoi devra, M....., avoir lieu, le
cas échéant à vos frais, risques et périls et sans
qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration
des Musées, aucune sorte d'engagement ou de res-
ponsabilité.

Il sera utile dans l'occurrence, d'indiquer le prix
que vous demandez de ouvrage présenté.

Veuillez agréer, M....., l'assurance de
notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

LE SECRÉTAIRE,

Messieurs

Dans la succession de feu un tante
 Moelle & Surous - inspecteur de éco-
 les normales de l'Etat, figure
 un tableau de Wappers - (50 cent
 sur 50) représentant le Christ
 montrant les plaies de ses mains
 aux disciples. Ce tableau avait
 été offert par le peintre Wappers
 à notre grand mère sa cousine.
 Ayant l'intention de mettre ce
 tableau en vente, je me per-
 mets de vous demander, si l'Etat
 ne desirerait pas d'en rendre acquereur.
 Agrées je vous prie, Messieurs, l'ex-
 pression de ma considération la
 plus distinguée

Bourges le
 3 octobre 1910.

Alphonse
 Substitut du Procureur
 du Roi
 23. rue de Neuchâtel